

Réconcilions la performance et le bien-être au travail



Le Micro-Management

Dans les entreprises, y compris à Naval Group, un phénomène insidieux mais destructeur mine la qualité de vie au travail : le **micro-management**. Sous prétexte de "mieux piloter" les activités, certains managers s'engagent dans un contrôle permanent, dans une surveillance étroite des moindres faits et gestes de leurs équipes. Résultat : les salarié(e)s voient leur autonomie étouffée, leur créativité bridée, et leur confiance érodée jour après jour. À la **CFE-CGC**, nous refusons de banaliser ce mode de management toxique.

Le **micro-management** n'est pas du management. C'est une forme insidieuse de pression, souvent ignorée dans les diagnostics des risques psychosociaux (RPS), mais dont les conséquences sont bien réelles : stress chronique, démotivation, burn-out, fuite des talents...

Les victimes du micro-management subissent :

- Une perte de sens dans leur travail
- Un sentiment d'infantilisation
- Une dégradation progressive de leur santé mentale
- Une atteinte à leur dignité professionnelle

Pour agir, la **CFE-CGC** en appelle à former les managers à la confiance, à favoriser l'autonomie des équipes, et à prévenir les comportements de contrôle excessif. Nous demandons aussi que le micro-management soit mieux intégré aux évaluations des risques psychosociaux, afin de protéger toutes celles et ceux qui en souffrent en silence.

Un management de qualité repose sur la confiance, le dialogue et la responsabilisation — pas sur la surveillance. Ensemble, engageons-nous pour un environnement de travail sain, respectueux et épanouissant. Vous pouvez compter sur l'écoute de la **CFE-CGC** pour défendre vos intérêts. Notre objectif est d'améliorer votre quotidien et la qualité de votre climat de travail.

Si vous le souhaitez, venez témoigner. Nous sommes à vos côtés.

LA GEPPMM

La **G**estion des **E**mlois, des **P**arcours **P**rofessionnels et de la **M**ixité des **M**étiers est la nouvelle appellation de ce qu'il était communément appelée auparavant la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Naval Group est couvert par accord sur ce sujet. Ce dernier vise à anticiper sur le temps long les besoins en emplois et compétences nécessaires à la performance et au développement de l'entreprise. Arrivant à échéance le 7 septembre 2025, la Direction va proposer aux partenaires sociaux de proroger l'accord en cours jusqu'au 28 février 2026, laissant ainsi le temps de négocier un futur texte plus aboutit que l'existant.

Après le déploiement de la nouvelle classification des emplois en 2024 - avec les couacs que nous avons eu l'occasion de dénoncer -, pour la **CFE-CGC**, la question de la carrière des salariés doit désormais être traitée. C'est pourquoi elle sera force de propositions en la matière et sera particulièrement attentive aux sujets des fins de carrière, de l'intergénérationnalité, aux passerelles entre emplois afin que chaque collaborateur puisse avoir de la visibilité sur les années d'activité professionnelle lui restant à effectuer avant un départ en retraite, le tout bien entendu en lien avec les évolutions de l'environnement de NG et le sujet de l'usure professionnelle.

BONNES VACANCES

La section **CFE-CGC Région Parisienne** vous souhaite un bel été. Profitez bien, décrochez, reposez vous. **Rendez vous à la rentrée pour découvrir le prochain numéro de votre Gazette !**



Le travail en questions : Le droit à la déconnexion

La loi Travail de 2016 a inscrit la notion de "**droit à la déconnexion**" dans le Code du travail. Il s'agit donc du droit, pour un salarié, de ne pas être joignable par les outils de communication en dehors de son temps de travail.



Raccrochez tout...
Reposez-vous !

CFE - CGC, NOTRE ADN, VOUS DÉFENDRE

Vous êtes attiré(e) par un dialogue social moderne, constructif et qui sort des sentiers battus ? **Rejoignez-nous** pour moins de 6€ par mois.

Notre ADN, vous représenter, vous informer, vous défendre !

Vous partagez nos valeurs ? Vous aimez nos publications ?

Vous souhaitez être acteur de la vie de votre entreprise ?

Osez l'aventure syndicale, adhérez à la CFE-CGC !

Retrouvez nous sur [Intranec](#), [internet](#), [LinKedln](#) et [youtube](#)

Tel : 06 74 00 02 22



D'adhère !